Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1979)

**Heft:** 515

**Titelseiten** 

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# public

# J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 515 27 septembre 1979 Seizième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy Jean-Daniel Delley Pierre Gilliand Yvette Jaggi Ursula Nordmann



# Santé: la bonne nouvelle

Bonne nouvelle! Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, les dépenses d'exploitation hospitalière ont tendance à se stabiliser. Voilà qui va peut-être rassurer les Vaudois qui viennent d'enregistrer, avec sans doute un certain effroi, les nouveaux crédits affectés à la mise en oeuvre du Centre hospitalier universitaire vaudois!

Ce constat plutôt rassurant, il s'agit de le situer, de l'expliquer et de l'interpréter si possible.

Le contexte général, lui, est bien connu maintenant. Depuis la Deuxième guerre mondiale, la santé publique est devenue un secteur économique de première importance; en fait, il a bénéficié d'une priorité implicite pendant le troisième quart de siècle. L'hospitalisation en première ligne!

Quelques chiffres, inévitables, pour situer les dépenses considérées! En 1950, les dépenses d'exploitation des hôpitaux suisses sont de l'ordre de 250 millions de francs; elles doublent environ en dix ans pour atteindre 550 millions en 1960; et pendant les années soixante, on note deux doublements par période de cinq ans, autrement dit un quadruplement des montants: 1 milliard en 1965, 2 milliards en 1970; puis en cinq ans, de nouveau, les sommes font plus que doubler, c'est la progression vertigineuse de 1970 à 1975; et on atteint 4,6 milliards en 1977, dernière année pour laquelle. on a des chiffres directement exploitables pour des comparaisons utiles. En un quart de siècle, les sommes affectées à l'exploitation des hôpitaux se sont multipliées 17 fois.

Une idée du rythme de la hausse? 8% l'an dans les années cinquante, 13% dans les années soixante, 18,5% de 1970 à 1973; et puis, dès 1974, la progression se casse: 2,5% de 1976 à 1977.

Bien entendu, les choix opérés dans les périodes de plus grandes dépenses auront des répercussions sur les générations à venir (surdimensionnement en lits, surdotation en équipements, tout cela se paiera cher), mais la au moins les temps de la croissance sans freins semblent révolus. Même si certains coûts envisagés au départ n'ont été que différés.

A quoi attribuer ce qu'il faut bien appeler un renversement de tendance? En matière de coûts hospitaliers, une volonté d'intervention des pouvoirs publics est manifeste depuis quelques années. Et l'action est plus aisée qu'ailleurs à ce chapitre du système de santé, puisque l'influence des cantons y est forte, voire très forte (les responsables politiques ne peuvent plus se contenter, face à l'opinion, d'enregistrer sans autres les déficits hospitaliers). On fixe donc officiellement, de plus en plus systématiquement, des enveloppes budgétaires pour les hôpitaux, en fonction de missions définies avec la plus grande précision (Vaud, par exemple, où la tentative est en cours). On met au point un plan d'ensemble et ses modalités d'application (Berne). On élabore des règles cernant les rémunérations médicales en hôpital (Tessin, Zurich). On analyse enfin et on délimite les conditions d'exploitation hospitalière; ici le canton d'Argovie est spécialement intéressant, qui a mis en place une structure d'évaluation des coûts, pour mieux maîtriser leur évolution; résultat: les dépenses de l'Etat argovien pour la santé publique restent au même niveau depuis cinq ans au moins, 186,7 millions en 1974 et 189 millions en 1979 (prévus au budget).

Bref, les économies sont réelles. Et il était temps: les coûts d'hospitalisation, cela dit sans entrer dans davantage de détails, s'autoalimentaient en une spirale qui ne connaissait que le mouvement ascendant; et qui plus est, ils obéissaient à une loi de rendements nettement décroissants.